

Burundi : le gouvernement ne collaborera "jamais" avec la CPI (ministre)

@rib News, 10/11/2017 â€“ Source AFP Le gouvernement du Burundi a rejeté "catégoriquement" vendredi la décision de la Cour pénale internationale (CPI) d'autoriser l'ouverture d'une enquête sur des crimes contre l'humanité présumés entre 2015 et 2017 au Burundi, la ministre de la justice assurant que Bujumbura ne collaborera "jamais" avec cette Cour.

"D'emblée, le Burundi rejette cette décision rendue publique jeudi car le Burundi rappelle qu'il s'est retiré du Statut de Rome depuis le 27 octobre 2017. Le gouvernement n'ayant pas été notifié de la décision de la CPI d'enquêter sur le Burundi avant son retrait effectif, (...), il n'est pas lié par cette décision", a déclaré Aimée Laurentine Kanyana, dans une déclaration lue à la presse à Bujumbura. Dans une décision rendue sous scellés le 25 octobre, la CPI "a autorisé le procureur de la CPI à ouvrir une enquête sur des crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais à l'extérieur de leur pays depuis le 26 avril 2015 et jusqu'au 26 octobre 2017". Le fait d'avoir appris cette information "par les médias 14 jours" après la décision de la cour, "vient confirmer encore une fois la politisation des droits de l'homme et de la justice internationale, ainsi que la tentative de déstabilisation des pays africains (...) par les forces néo-colonialistes", a ajouté la ministre. "En tout état de cause, le Burundi n'ouvrira jamais la coopération avec la CPI dans la mise en oeuvre d'une décision qui a été prise en violation du Statut de Rome et des principes du droit international", a martelé la ministre de la Justice. Le pouvoir a appelé à des manifestations dans toutes les provinces du pays samedi pour dénoncer la décision de la CPI. Le Burundi est devenu fin octobre le premier pays à quitter la CPI, créant il y a quinze ans à La Haye pour poursuivre les auteurs des pires atrocités dans le monde. Le pays est plongé dans une grave crise depuis que le président Pierre Nkurunziza a annoncé en 2015 sa candidature à un troisième mandat, obtenu après une élection boycottée par l'opposition. Les violences qui ont accompagné cette crise ont depuis fait de 500 à 2.000 morts, selon les sources (ONU et ONG), des centaines de cas de disparition forcée et de torture, et ont poussé à l'exil plus de 400.000 Burundais. "Le gouvernement du Burundi croyait qu'il avait échappé à la justice internationale en se retirant de la CPI. Cette décision est une grande victoire pour le peuple burundais", a réagi auprès de l'AFP Me Armel Niyongere, membre d'un collectif international d'avocats pour les victimes des crimes commis au Burundi. "Pour la première fois dans l'histoire du Burundi, il y a un espoir d'avoir un jugement des violations graves et massives de droits humains, mais ce n'est qu'une étape, car la souffrance du peuple se poursuit par une répression sanguinaire", a renchéri Pacifique Nininahazwe, une autre figure de la société civile en exil, à la tête de l'Initiative NDONDEZA, ("Aidez-moi à retrouver mon proche") qui enquête sur les cas de disparitions forcées.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});